

PRATIQUE DU DROIT A TITRE ACCESSOIRE

NECESSAIRE A L'ACTIVITE PRINCIPALE

Cycle de formation défini par la CICF
(Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France)



OBJECTIF

Répondre aux dispositions de l'arrêté ci-dessous nécessaire à la pratique du droit à titre accessoire à l'activité principale :

- ♦ Arrêté du 19 décembre 2000 modifié par l'arrêté du 1^{er} décembre 2003 pour les activités exercées dans le secteur « Ingénierie et Etudes techniques » et relevant du code NAF 74.2 C ⁽¹⁾.

PUBLIC

Ingénieurs-Conseils exerçant leur activité dans le secteur relevant du code NAF concerné par les arrêtés précités.

PROGRAMME

1^{ère} PARTIE : GENERALITES DU DROIT

- ♦ Limites de la pratique du droit à titre accessoire. Partenariat avec l'avocat.
- ♦ Sources formelles du droit. Hiérarchie des normes. Droit communautaire.
- ♦ Sources organiques et matérielles du droit.
- ♦ Organisation judiciaire et procédures.
- ♦ Droit du travail.
- ♦ Droit des sociétés, création de sociétés, cessation d'activités. Responsabilité civile et pénale des dirigeants. Droit international privé.
- ♦ Contentieux administratif.
- ♦ Contrat administratif.
- ♦ Mandat, sous-traitance privée, co-traitance et groupements momentanés d'entreprises.
- ♦ Droit des obligations : Contrat - Responsabilité contractuelle et délictuelle.

- ♦ Droit pénal général.
- ♦ Responsabilités civiles et assurances.
- ♦ Droit des affaires. Obligation de renseignement, de conseil, de sécurité et propriété intellectuelle.

2^{ème} PARTIE : MODULES SPECIFIQUES « METIER »

- ♦ Droit de l'urbanisme et de la construction.
- ♦ Code des marchés publics dont Jury de maîtrise d'oeuvre.
- ♦ Contrats de maîtrise d'œuvre publics/privés.
- ♦ Cahier des charges des marchés de travaux publics / privés.
- ♦ Risques, garanties, assurances de l'acte de construire et litiges.
- ♦ Contentieux et litiges en matière de marchés publics.

MODALITES

28 jours

18 jours d'enseignement sur les « Généralités du droit » (168 heures de théorie et de travaux dirigés) + 10 jours réservés à des modules spécifiques « Métier » (82 heures), soit 250 heures d'enseignement.

SEQUENCEMENTS

Ce cycle de formation peut se dérouler selon les séquencements suivants :

- ♦ 2 jours/mois pendant 14 mois,
- ♦ 3 jours/mois pendant 6 mois + 2 jours/mois pendant 5 mois,
- ♦ 2 jours/mois tous les 2 mois (étalement sur 28 mois).

⁽¹⁾ 71.12 B « Ingénierie, études techniques » ou 74.90 B « Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses » selon la révision 2 de la NAF en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

METHODES PEDAGOGIQUES

Cours théoriques et travaux dirigés.

ANIMATION

Professeurs d'Université / Experts.

E-mail : iptic@iptic.fr

N° d'existence : 11752803975

CICF

4, avenue du Recteur Poincaré

75782 PARIS CEDEX 16

☎ 01 44 30 49 30 - 📠 01 40 50 92 80

E-mail : cicf@cicf.fr

DATES & LIEUX PROJETES

Cycle n° 61 <u>NANCY</u> A partir du 24 septembre 2009 jusqu'au 17 décembre 2010	1^{ère} partie : Les 24 & 25 septembre 2009, 29 & 30 octobre 2009, 26 & 27 novembre 2009, 28 & 29 janvier 2010, 25 & 26 février 2010, 25 & 26 mars 2010, 22 & 23 avril 2010, 20 & 21 mai 2010 et les 18 & 19 juin 2010. 2^{ème} partie : Les 15 & 16 juillet 2010, 16 & 17 septembre 2010, 21 & 22 octobre 2010, 18 & 19 novembre 2010 et les 16 & 17 décembre 2010.
Cycle n° 62 <u>AIX EN PROVENCE</u> A partir du 9 novembre 2009 jusqu'au 11 janvier 2011	1^{ère} partie : Les 9 & 10 novembre 2009, 7 & 8 décembre 2009, 18 & 19 janvier 2010, 15 & 16 février 2010, 15 & 16 mars 2010, 12 & 13 avril 2010, 10 & 11 mai 2010, 14 & 15 juin 2010 et les 12 & 13 juillet 2010. 2^{ème} partie : Les 14 & 15 septembre 2010, 11 & 12 octobre 2010, 8 & 9 novembre 2010, 6 & 7 décembre 2010 et les 10 & 11 janvier 2011.
Cycle n° 63 <u>ANNECY</u> A partir du 17 décembre 2009 jusqu'au 11 février 2011	1^{ère} partie : Les 17 & 18 décembre 2009, 21 & 22 janvier 2010, 18 & 19 février 2010, 18 & 19 mars 2010, 15 & 16 avril 2010, 20 & 21 mai 2010, 17 & 18 juin 2010, 15 & 16 juillet 2010 et les 16 et 17 septembre 2010. 15 & 16 novembre 2010 et 17 & 18 janvier 2011. 2^{ème} partie : Les 14 & 15 octobre 2010, 18 & 19 novembre 2010, 16 & 17 décembre 2010, 13 & 14 janvier 2011 et les 10 & 11 février 2011.

PRIX 6 144 € HT

Une remise de 10 % sur le coût pédagogique est accordée aux adhérents des organismes membres de l'IPTIC : 614 € HT.

(Solde à votre charge : 5 530 € HT).

INSCRIPTION

IPTIC

4, avenue du Recteur Poincaré

75782 PARIS CEDEX 16

☎ 01 44 30 49 44 - 📠 01 44 30 49 75